

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			• · · · · · ·			P = 0
Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	2011072			Le 27 septembre 2024		
Nom de l'établissement					Numéro d	e téléphone
Garderie Coopérative de Rogersville					(506) 625-0733	
Adresse				<u>u</u>		
Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste				
		Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consenteme parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de service c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas q l'article 46.	es avant :			11 00	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Annexe	e 2) :	signé.			
7 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du arent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.		27(d) 11		11 oc	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Annexe	e 2) :	signé.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consenteme parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de service e) de permettre que l'enfant quitte l'établissement agréé avec la qu'il a autorisée à cette fin.	es avant :			11 00	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Annexe	e 2) :	signé.			
7 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du arent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : de permettre la participation de l'enfant à une sortie.		27(f)		11 oc	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Annexe	e 2) :	signé.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consenteme parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de service g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	es avant :			11 oc	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Annexe	e 2) :	signé.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consenteme parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de service j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	es avant : qu'elles			11 00	t. 2024	
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentem	ent (Anney	a 2) (siané			

Nom de l'exploitant

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du	27(k)	11 oct. 2024				
parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant :						
k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour						
illustrer ses apprentissages.						
Commentaires : 1 dossier manque le formulaire de consentement (Annexe 2) signé.						
Operation of the second						
Commentaires généraux						
Suivi a été fait par courriel. Aucun ratio ne fut pris. Directrice confirme que le formulaire de consentement (Annexe 2) a été envoyé aux parents à plusieurs reprises. La garderie sera conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance lorsque la lacune sera						
corrigée. Le permis est recommandé pour une autre année.						
original signé par						
Venessa Sullivan	27 septembre 2024					
	Date					
permis						

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée